

Vincent Roudaut fils de Jean Roudaut et de Marie le  
Forecher de cette paroisse d'une part: et Thérèse le  
Roux fille mineure d'Yves le Roux et de Françoise  
Berrise décelée de justice, par le tribunal de paix  
du canton de Perros quirec, district de l'annion. du six  
mai présent mois d'autre part: après la publication  
de leur futur mariage faite par trois dimanches  
consecutifs au prône de la messe paroissiale de l'église  
de saint quay, sans opposition ni révélation d'empê-  
chement, scavois, les huit, quinze et vingt deux mai  
présent mois, après leur fiançailles célébrées en face  
de l'église, ce jour en présence des témoins ci après,

denommés ont été de l'avis et consentement de leurs parents  
respectifs et de leur libre et mutuel consentement  
exprimé par paroles de present conjoints en mariage  
par le sousigné prêtre du consentement et à la prière  
du curé de la dite paroisse, et ont assistés au saint  
sacrilège de la messe, ce jour vingt quatre mai mil  
sept cent quatre vingt onze. le tout en presence de  
jean roudaut pere de l'epoux; de son frere yves roudaut,  
de francoise Berere mere de l'epouse, de venet le roux  
sa sours les quels avec les epoux ont déclaré ne savoir  
signer. G. le Soll prêtre de saint quoy.  
S. Jean Curé de saint quoy

l'indiction  
nuptiale  
dans par  
40000. S.  
Jean d'au  
de St quoy

Vincent Roudeul fils naturel et Legitime de Jean et de  
Marie Le forestier son épouse né le treut<sup>e</sup> decembre

mil sept cent soixante sept a été le même  
jour solennellement baptisé par le sousignante, vevre  
des saints font: baptismaux de l'église paroissiale de  
saint Quays, marain et maraine ont été vincent ollivier  
qui Lion et jaune evœn qui ne s'ignore  
vincent ollivier. Grand Ours R<sup>r</sup> de St. Quays

Therese Le Roux fille naturelle et  
legitime d'Yves, et de Françoise Berenay la  
femme née le dix-neuf août mil sept cent  
soixante, et onze, a été le même jour solennelle<sup>ment</sup>  
baptisée par le sous-signant Recteur, sur les

Saints fonts de l'eglise paroissiale de  
St Quay parain, et maraine ont été  
Claude alexis du Goasmeur du port qui  
signe et therese Le merer qui ne signe  
Claude alexis du goasmeur du port

J. La Ozeas Recteur de St Quay

Le 17. Mars 1770. J. La Ozeas et